

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h1>DECISION RETIRANT</h1> <h2>La Déclaration Préalable pour Travaux sur construction existante</h2>
Commune CORBELIN	

ARRETE N°2026-033-UR

Le Maire,

VU déclaration de travaux enregistrée sous le numéro **DP 038 124 25 1 0066** bénéficiant d'une non-opposition le 16/12/2025,

- A **EDF solutions solaires**,
- Demeurant 27 chemin des Peupliers, 69570 Dardilly,
- Travaux : Installation d'un générateur photovoltaïque
- Sur un terrain, cadastré **AE-22**,
- Sis 186 route de la Chanaz, 38630 CORBELIN

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L 422-1a relatif aux communes décentralisées,

VU le Plan Local d'Urbanisme de CORBELIN approuvé le 30/10/2025,

VU la demande en date du 14 février 2026, par laquelle le bénéficiaire sollicite le retrait de ladite autorisation,

### ARRETE

**ARTICLE UN** : La non-opposition à la déclaration préalable susvisée **EST RETIREE**.

Fait à CORBELIN  
Le 18 février 2026

Le Maire  
Frédéric GEHIN



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.*